



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 11 AVR. 2025
et publié le : 11 AVR. 2025 est exécutoire.

Séance du mercredi 09 avril 2025

Délibération n° 99_2025_047

Vote du budget Primitif 2025 : budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 9 avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	Arrivé au point n°6
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	Remplacé par Roger PORTMANN
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Florence COMBES
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Geoffroy CANTAT
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

Date de la convocation : 26 mars 2025
Date de l'affichage : 26 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250409-99_2025_047-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 9 avril 2025

Délibération n° 99_2025_047

Vote du budget Primitif 2025 : budget annexe « gestion du tourisme »

Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le mercredi 5 mars 2025 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*) ;

Le budget annexe « gestion du tourisme » 2025 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 606 784,37 €.

Section de fonctionnement	443 298,81 €
Section d'investissement	163 485,56 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	124 854,31 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	201 350,00 €
014	Atténuations de produits	7 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	27 748,00 €
042	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	22 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	59 846,50 €
	Total des dépenses	443 298,81 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	34 000,00 €
731	Impositions directes (taxe de séjour)	77 000,00 €
74	Dotations et participations	273 675,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
042	Dotations aux amortissements des subventions	16 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 123,81 €
	Total des recettes	443 298,81 €

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Amortissements des subventions d'investissement reçues	16 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 383,04 €
21	Immobilisations corporelles	121 000,00 €
45	Opérations pour comptes de tiers	16 602,52 €
	Total des dépenses	163 485,56 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 803,90 €
13	Subventions d'investissement reçues	41 463,00 €
040	Amortissement des immobilisations	22 000,00 €
45	Opérations pour comptes de tiers	10 082,66 €
021	Virement de la section de fonctionnement	59 846,50 €
001	Excédent d'investissement reporté	3 289,50 €
	Total des recettes	163 485,56 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « gestion du tourisme » (*document budgétaire tableau de synthèse et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints*).

Le Président



Le secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe AUZON', written over a horizontal dashed line.

Philippe AUZON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

04 CDC Coeur de France - Tourisme : 01 CDC Coeur de France (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500065

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

**Budget primitif
Voté par nature**

BUDGET : 04 CDC Coeur de France - Tourisme (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de rattachement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5212-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

	V
	A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par Le Président (1),
A Saint-Amand-Montrond, le 09/04/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil communautaire(2), réunie en session Ordinaire
A Saint-Amand-Montrond, le 09/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Saint-Amand-Montrond, le

(1) Indiquer « le président » ou « le président.e ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2025-018046-709-00-01- -2025/4/3-9/12/41
01 CDC Coeur de France- 04 CDC Coeur de France - Tourisme- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requi. (FCT_ASPECT REGLEMENTAIRE NATURE)
Les articles nature utilisés Na.cure/@v doivent être présents dans le plan de compte réglementaire. L'utilisation (dépendance, réordon) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 4581202205, avec CdRD=D et ophudg=0 (0 pour récl, 1 pour ordre)

- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- B3.1 - Etat des provisions constantes
- B3.2 - Etalement des provisions
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- B6 - Prêts
- B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés
- B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus
- B7.3 - Etat des emprunts garantis
- B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
- B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail
- B7.6 - Etat des marchés de partenariat
- B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
- B7.8 - Autres engagements donnés
- B7.9 - Autres engagements reçus
- B8 - Subventions versées
- B9 - Etat du personnel
- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement
- B11.2 - Liste des établissements publics créés
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C - Annexes budgétaires**
- C1 - Equilibre budgétaire**
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses
- C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes
- D - Autres éléments d'information**
- D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligés au budget annexe
- D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
- D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
- D3 - Décisions en matière de taux
- D4.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement
- D4.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
- D5.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
- D5.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
- V - Arrêté et signatures**
- A - Arrêté et signatures

Préparer, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation ci-dessus, le rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, dans le cas où les opérations financières, les opérations patrimoniales et investissements, les fonds de fonctionnement des groupes d'élus et fonctionnaires ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AR régies par l'article L.521-17-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L.521-7-C-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne mandate pas les annes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Autres ». Les impôts et dotations d'AP-AR inscrits sur les annes B1 et B2 de la partie II apparaissent dans les états de la partie III « Vote du budget », ainsi que les montants dans les chapitres AP-AR sans pour conversion de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 225-11 du CGCT)

16.6	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	16.6	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	16.6	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	16.6	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
16.7	Etat de la dette - Autres dettes	16.7	Etat de la dette - Autres dettes	16.7	Etat de la dette - Autres dettes	16.7	Etat de la dette - Autres dettes
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	B2	Méthodes utilisées pour les amortissements
B3.1	Etat des provisions constantes	B3.1	Etat des provisions constantes	B3.1	Etat des provisions constantes	B3.1	Etat des provisions constantes
B3.2	Etalement des provisions	B3.2	Etalement des provisions	B3.2	Etalement des provisions	B3.2	Etalement des provisions
B4	Etat des charges transférées	B4	Etat des charges transférées	B4	Etat des charges transférées	B4	Etat des charges transférées
B5	Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	B5	Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	B5	Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	B5	Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
B6	Prêts	B6	Prêts	B6	Prêts	B6	Prêts
B7.1	Etat synthétique des engagements donnés	B7.1	Etat synthétique des engagements donnés	B7.1	Etat synthétique des engagements donnés	B7.1	Etat synthétique des engagements donnés
B7.2	Etat synthétique des engagements reçus	B7.2	Etat synthétique des engagements reçus	B7.2	Etat synthétique des engagements reçus	B7.2	Etat synthétique des engagements reçus
B7.3	Etat des emprunts garantis	B7.3	Etat des emprunts garantis	B7.3	Etat des emprunts garantis	B7.3	Etat des emprunts garantis
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
B7.5	Etat des contrats de crédit-bail	B7.5	Etat des contrats de crédit-bail	B7.5	Etat des contrats de crédit-bail	B7.5	Etat des contrats de crédit-bail
B7.6	Etat des marchés de partenariat	B7.6	Etat des marchés de partenariat	B7.6	Etat des marchés de partenariat	B7.6	Etat des marchés de partenariat
B7.7	Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	B7.7	Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	B7.7	Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	B7.7	Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
B7.8	Autres engagements donnés	B7.8	Autres engagements donnés	B7.8	Autres engagements donnés	B7.8	Autres engagements donnés
B7.9	Autres engagements reçus	B7.9	Autres engagements reçus	B7.9	Autres engagements reçus	B7.9	Autres engagements reçus
B8	Subventions versées	B8	Subventions versées	B8	Subventions versées	B8	Subventions versées
B9	Etat du personnel	B9	Etat du personnel	B9	Etat du personnel	B9	Etat du personnel
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
B11.1	Liste des organismes de regroupement	B11.1	Liste des organismes de regroupement	B11.1	Liste des organismes de regroupement	B11.1	Liste des organismes de regroupement
B11.2	Liste des établissements publics créés	B11.2	Liste des établissements publics créés	B11.2	Liste des établissements publics créés	B11.2	Liste des établissements publics créés
B11.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	B11.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	B11.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	B11.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe
C	Annexes budgétaires	C	Annexes budgétaires	C	Annexes budgétaires	C	Annexes budgétaires
C1	Equilibre budgétaire	C1	Equilibre budgétaire	C1	Equilibre budgétaire	C1	Equilibre budgétaire
C1.2	Equilibre budgétaire - Dépenses	C1.2	Equilibre budgétaire - Dépenses	C1.2	Equilibre budgétaire - Dépenses	C1.2	Equilibre budgétaire - Dépenses
C1.3	Equilibre budgétaire - Recettes	C1.3	Equilibre budgétaire - Recettes	C1.3	Equilibre budgétaire - Recettes	C1.3	Equilibre budgétaire - Recettes
D	Autres éléments d'information	D	Autres éléments d'information	D	Autres éléments d'information	D	Autres éléments d'information
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non éligés au budget annexe	D1	Liste des services assujettis à la TVA et non éligés au budget annexe	D1	Liste des services assujettis à la TVA et non éligés au budget annexe	D1	Liste des services assujettis à la TVA et non éligés au budget annexe
D2.1	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	D2.1	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	D2.1	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	D2.1	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
D2.2	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	D2.2	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	D2.2	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	D2.2	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
D3	Décisions en matière de taux	D3	Décisions en matière de taux	D3	Décisions en matière de taux	D3	Décisions en matière de taux
D4.1	Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	D4.1	Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	D4.1	Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	D4.1	Etat de la répartition de la TEOM - Investissement
D4.2	Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	D4.2	Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	D4.2	Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	D4.2	Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
D5.1	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	D5.1	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	D5.1	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	D5.1	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
D5.2	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	D5.2	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	D5.2	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	D5.2	Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
V	Arrêté et signatures	V	Arrêté et signatures	V	Arrêté et signatures	V	Arrêté et signatures
A	Arrêté et signatures	A	Arrêté et signatures	A	Arrêté et signatures	A	Arrêté et signatures

50

IV – ANNEXES		
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		
		IV
		C1.2

Art. (1)	Libelle (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		16 500,00	16 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
1644.1	Opérations affectées à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 500,00	16 500,00
10...	<i>Rapports de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>SDV, invest, transférés cpte résultat</i>	16 500,00	16 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 289,50	3 289,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-10 093,40	-10 093,40
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-6 803,90	-6 803,90

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	6 803,90	6 803,90
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-6 803,90	-6 803,90
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	16 500,00	16 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	101 846,50	101 846,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	85 346,50	85 346,50

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, antichèque ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes"

01 CDC Cœur de France - 04 CDC Cœur de France - Tourisme - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A
Informations statistiques		
Population totale		Valeurs
Informations fiscales (N-2)		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		Collectivité
Informations financières – ratios		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement / population	0,00
4	Excédent de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00
8	Dépenses d'investissement / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,3133
9	Excédent de dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,0000
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,1088

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations complètes dans le formulaire de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 transmises par les services polices/coast.

(2) Le ratio s'appuie sur l'excédent de la dette au calculé à partir du montant de la dette au "1^{er} janvier N

(3) L'excédent de dette est compris les investissements remboursables concernés au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-203 du 20 juin 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables et les recettes fiscales perçues aux articles 1584 A et 1585 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seuls ces derniers sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I

B

- I – L'Assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour le section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour le section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre (2) pour le section d'équipement ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'ordre à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, en l'occurrence et en investissement sans vote formel pour les chapitres et opérations d'équipement ;

- III – Conformément à l'article L. 6217-10-6 du CGCT, l'Assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : (3) :
 - Fonctionnement : 7,50 %
 - Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'Assemblée délibérante de pratiquer des virements de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont écriturelles (4).

VI – La comparaison est effectuée par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec copie des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « 01 chapitre » ou « 01 article ».

(2) Indiquer le numéro de l'article.

(3) L'Assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

(4) Les provisions sont écriturelles.

(5) La comparaison est effectuée par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

(6) Le présent budget a été voté avec copie des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

N° opération - 2101	Intitulé de l'opération : Etude touristique	Pour information		Date de la délibération :	
		réalisations cumulées au 01/01/21 (2)	PAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
047 Financement par emprunt à la charge du bénéf (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (1) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (6 - 4)		29 881,189	0,00	0,00	0,00

(1) Opérer un virement par chapitre pour compte de tiers.

(2) Au 31/12/2024.

(3) A compléter uniquement en cas de report de crédits de l'exercice précédent, sur lequel le vote de compte administratif, est en cas de report anticipé des crédits.

(4) Total = Réalisé à l'issue de N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Indiquer le chapitre et le numéro des articles.

(6) Le chapitre et code des crédits conformément au plan de compte, avec à l'appui des crédits résumés.

(7) Indiquer le chapitre.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	
TOTAL DU BUDGET	383 336,49	436 344,94	-51 982,24 A1
Investissement	17 080,36	44 413,36 (3)	-24 043,50 A2
Fonctionnement	366 055,13	392 531,59 (4)	-2 451,28 A3
			28 927,71

	RESTES A REALISER N-1		Solde (B)
	Dépenses	Recettes	
TOTAL des RAR	I + II	20 716,06 III + IV	10 062,66 B1
Investissement		20 716,06 III	10 062,66 B2
Fonctionnement	II	0,00 IV	0,00 B3
			-10 063,40
			0,00

TOTAL	A1 + B1	22 123,81
Investissement	A2 + B2	-6 003,50
Fonctionnement	A3 + B3	28 927,71
		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

(1) Il est à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Solde des dépenses de l'exercice N-1 reporté sur le compte administratif N-1. Indiquer le signe « + » dépenses > recettes, et « - » recettes > dépenses.
 (3) Solde des dépenses de l'exercice N-1 reporté sur le budget primitif N-1. Indiquer le signe « + » dépenses > recettes, et « - » recettes > dépenses.
 (4) Résultat de l'exercice N-1 reporté sur le budget primitif N-1. Indiquer le signe « + » déficits, et « - » excédents.
 (5) Indiquer le signe « + » déficits et « - » excédents.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

N° opération : 202205	Intitulé de l'opération : Création d'un site internet DBS	Date de la délibération :		
		RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulée au 01/01/N (2)			
DEPENSES (a)				
46.1 Création d'un site internet DBS (5)	8 744,98	12 063,02	4 695,50	16 602,52
46.1 Création d'un site internet DBS (5)	0,00	12 063,02	4 695,50	16 602,52
049 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	5 744,98	0,00	0,00	0,00
049 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES nettes (a-c)	8 744,98	12 063,02	4 695,50	16 602,52
RECETTES (b)				
049 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
049 Financement par le mandataire (contrepartie 8742)	0,00	10 062,66	0,00	10 062,66
049 Annulations sur recettes (c) (8)	0,00	10 062,66	0,00	0,00
Recettes nettes (b-c)	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	10 062,66	0,00	10 062,66

N° opération : 2101	Intitulé de l'opération : Etude touristique	Date de la délibération :		
		RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulée au 01/01/N (2)			
DEPENSES (a)				
46.1 Etude touristique (5)	29 881,99	0,00	0,00	0,00
46.1 Etude touristique (5)	8 041,09	0,00	0,00	0,00
049 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	21 840,00	0,00	0,00	0,00
049 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES nettes (a-c)	29 881,99	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)				
46.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	29 881,99	0,00	0,00	0,00
049 Financement par le mandataire (contrepartie 8742)	29 881,99	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (c) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

I
C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Depenses engagees non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	20 176,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
202401	Opération d'équipement n° 202401	8 093,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	12 093,02
4581202205	Création d'un site internet DSB	12 093,02
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	ABA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de rapatriés anticipés des réalisations.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivent le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement » versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Date de l'adoption du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur - Seul utilisé en cas où les immobilisations de peu de valeur s'amortissent par un m :	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	6	Installation de vote	20	17/07/2020
L	6	Logiciels	2	17/07/2020
L	6	Matérielles classiques	6	17/07/2020
L	2	Matérielles informatiques	2	17/07/2020
L	10	Mobilier	10	17/07/2020

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	10 082,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (SA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	10 082,66
458202205	Création d'un site internet DSB	10 082,66
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courants (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser évaluable conformément à la comptabilité d'engagement annuel. A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées, telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Suivent le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Coeur de France - 04 CDC Coeur de France - Tourisime - BP - 2025

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Déduire les aides effectives conformément au plan de compte.
 (2) Voir état 18 pour le contenu du budget précédent.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 016 et 017.
 (4) Cf. déclarations de comptes des opérations d'ordre (RF 042 = cf 046) (RF 043 = 01 042).
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 778 (cf. chapitre 024 = article des cessions d'immobilisations *).
 (6) Les comptes 73 doivent figurer dans le détail des comptes et dans le détail des opérations et dans les comptes d'opérations et opérations en capital au bilan et le total des montants pour l'exercice précédent.
 (7) Dans le cas contraire, le montant des ICNE de l'exercice N-1 est égal à la somme des montants des ICNE de l'exercice N-1.
 (8) Dans le cas contraire, le montant des ICNE de l'exercice N-1 est égal à la somme des montants des ICNE de l'exercice N-1.
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III 1 + II
023	Totaux des dépenses réelles	34 500,00	0,00	0,00	381 432,31	381 432,31	0,00	381 432,31	381 432,31
	Virement à la section d'investissement	34 500,00			59 846,50	59 846,50		59 846,50	59 846,50
042	Opérations extra-financ. entre sections (6) (7) (8)	20 000,00			22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
8811	Dot. amort. immo. incorporelles	20 000,00			22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
043	Opérations extra-financ. de la section (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Totaux des dépenses d'ordre	114 500,00			81 846,50	81 846,50		81 846,50	81 846,50

Détail du calcul des ICNE au compte 65112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir l'art. 18 pour le contenu du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la même séance du budget. Cela concerne les AE relatives à des nouvelles opérations planifiées mais également des AE modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Hors dépenses inscrites aux comptes 018 et 011.
 (5) Les opérations de financement sont les opérations d'investissement.
 (6) Les comptes BP concernent ceux de la section du centre à la section du centre, et ceux de la section du centre à la section du centre.
 (7) Les opérations de financement sont les opérations d'investissement.
 (8) Les opérations de financement sont les opérations d'investissement.
 (9) Aucune opération budgétaire ne doit figurer aux articles 875 et 876 (cf. chapitre 021 et chapitre 024).
 (10) Le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 65112 sera négatif.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1
Numero	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			
TOTAL			0,00
= AP de dépenses Imputées = (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles opérations planifiées mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imputées ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			82
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
Numero	Libellé	Chapitre(s)	Montant
	TOTAL		0,00
	AE de dépenses imprévues n°(2)	022	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) L'impact de ces votes sur celui des autres opérations de budget. Ces crédits des AE, libérés à la clôture, engagent financièrement mais ne sont pas affectés à un titre d'AE au sein de l'AE. Ils sont affectés à un titre d'AE au sein de l'AE.

(2) Les dépenses prévues à l'origine du budget sont affectées à un titre d'AE au sein de l'AE. Les dépenses prévues à la suite de modifications du budget sont affectées à un titre d'AE au sein de l'AE.

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAE H-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information crédits gérés hors AE	TOTAL (RAE H-1 + Vote)
6293	Frais de nettoyage des locaux	3 200,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	8 500,00	6 500,00
6294	Rémunération pour services rendus	250,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
629721	Rémun. frais sur Budgets sans personnel	9 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Prises consécutives	650,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6358	Autres cotisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel à frais assésés (4) (5)	204 500,00	0,00		201 350,00	201 350,00	0,00	201 350,00	201 350,00
04111	Rémunération principale isolées	204 500,00	0,00		201 350,00	201 350,00	0,00	201 350,00	201 350,00
014	Allocations de produits	7 900,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
72916	Autres revenus, et redev. / fisc. locale	7 900,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
019	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSB / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf le 6598) (4)	35 890,00	0,00		27 748,00	27 748,00	0,00	27 748,00	27 748,00
64311	Indemnités de fonction	10 650,00	0,00		10 610,00	10 610,00	0,00	10 610,00	10 610,00
64315	Fermeture	1 500,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
65322	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65568	Autres contributions	2 400,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6568	Autres participations	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	16 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88818	Autres	4 140,00	0,00		3 138,00	3 138,00	0,00	3 138,00	3 138,00
8888	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	334 919,00	0,00	0,00	361 462,31	361 462,31	0,00	361 462,31	361 462,31
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dépenses aux prestations départementales (sociologiques) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	12 000,00	8 063,04	1 300,00	1 300,00	9 363,04
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	128 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		138 000,00	8 063,04	122 300,00	122 300,00	130 363,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA-réglé) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	17 838,00	12 093,02	4 509,50	4 509,50	16 602,52
Total des dépenses Réelles d'investissement		155 838,00	20 176,06	126 809,50	126 809,50	146 965,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 500,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00
041	Opérations parimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 500,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00
TOTAL		159 338,00	20 176,06	143 309,50	143 309,50	163 465,56
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	163 465,56

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses impulsées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A savoir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL PAR ARTICLE

Chap./ art. (1)	Libellé	RAR N-1		Vote de l'assemblée		Pour information		TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		Pour mémoire, budget précédent (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	II	III = I + II	Crédits AE	Crédits hors AE	III = I + II	III = I + II
TOTAL		489 019,00	0,00	443 298,81	0,00	443 298,81	0,00	443 298,81	443 298,81
011	Charges à caractère général (4)	103 229,00	0,00	124 854,31	0,00	124 854,31	0,00	124 854,31	300,00
60511	Eau et assainissement	4 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60512	Energie - Electricité	4 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60515	Autres fournitures non stockables	1 000,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60531	Fournitures d'électricité	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	10 750,00	0,00	5 760,00	0,00	5 760,00	0,00	5 760,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
611	Contrats de prestations de services	17 500,00	0,00	488,50	0,00	488,50	0,00	488,50	499,50
6132	Locaux immobiliers	500,00	0,00	2 104,00	0,00	2 104,00	0,00	2 104,00	2 104,00
61356	Autres	1 500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrain	500,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	0,00	750,00	0,00	750,00	0,00	750,00	750,00
6156	Maintenance	800,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00	85,00	85,00
6169	Autres primes d'assurance	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	80,00	0,00	396,81	0,00	396,81	0,00	396,81	396,81
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6189	Autres frais divers	3 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6231	Annuaire et inscriptions	300,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et célébrations	4 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6234	Foras et expositions	22 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6236	Receptions	4 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6238	Catalogues et imprimés	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Divers	1 000,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	550,00	0,00	550,00	0,00	550,00	550,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (collaborations)	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 13B) (3)	5 000,00	0,00	41 483,00	41 483,00	41 483,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 20A) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 000,00	0,00	41 483,00	41 483,00	41 483,00
10	Dons, fonds d'investissement et réserves (sauf 10B8)	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10B8	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	24 044,00	0,00	6 803,90	6 803,90	6 803,90
138	Autres subventions invest. non trait. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		48 044,00	0,00	28 803,90	28 803,90	28 803,90
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (8)	17 838,00	10 082,86	0,00	0,00	10 082,86
Total des recettes nettes d'investissement		88 682,00	10 082,86	68 286,90	68 286,90	78 349,56

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	84 500,00		59 846,50	59 846,50	59 846,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	20 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		114 500,00		81 846,50	81 846,50	81 846,50
TOTAL		183 382,00	10 082,86	150 113,40	150 113,40	160 198,06

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIVE REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

163 495,56

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAÛÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)		65 346,50
---	--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes nettes de fonctionnement sur les dépenses nettes de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état 14 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 164A.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 10B8 n'est pas un chapitre mais en recule au chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

Chap.	Libellé	RECETTES				
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	488 087,00	0,00	421 175,00	421 175,00	421 175,00
013	Attributions de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Répartitions de PVI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Proc. services, contrats, ventes diverses	16 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
72	Impôts et taxes (sauf 731)	84 500,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
731	Fiscalité locale	84 500,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
74	Dons et participations (2)	348 053,00	0,00	273 675,00	273 675,00	273 675,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	14 534,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
Total des recettes de gestion des services		463 087,00	0,00	404 675,00	404 675,00	404 675,00
76	Produits financiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Réprises amort., dépréciations, prov. (semibudgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reserves amov. d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes nettes		463 087,00	0,00	404 675,00	404 675,00	404 675,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (12) (4) (5)	3 500,00	0,00	78 500,00	78 500,00	78 500,00
043	Opérations ordre affecteur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 500,00	0,00	78 500,00	78 500,00	78 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		466 587,00	0,00	483 175,00	483 175,00	483 175,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

22 123,81

(1) Voir état 14 pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (3) Cf. décrets de répartition des dépenses de fonctionnement.
 (4) Hors comptes 76 (pour figure dans le détail de charges) et 77B (cf. chapitre 024 - produit des opérations d'investissement) et (5) Hors comptes 78 (pour figure dans le détail de charges) et 77B (cf. chapitre 024 - produit des opérations d'investissement) et (6) Chèques de vote et autres opérations particulières telles que les opérations de vote ou l'annulation de la section ou l'annulation partielle.
 (7) Travaux en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote de l'organe administratif) ou le report anticipé des résultats.

01 CDC Coeur de France - 04 CDC Coeur de France - Tourfame - BP - 2025

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (8) Sont le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 26, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Soit de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou soit de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Coeur de France - 04 CDC Coeur de France - Tourfame - BP - 2025

- (1) Voir des I-3 pour le contenu de budget précédent.
- (2) Il s'agit des AC couvrant ou non couvrant le budget. Ces données au AC relatives à de nouveaux engagements (nouveaux marchés) sont également au AC, c'est-à-dire un état de l'AC initial.
- (3) Les données relatives aux engagements budgétaires sont celles au 31/12/2024.
- (4) Les comptes se trouvent figure dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Il s'agit en cas de reprise des données de l'exercice précédent (après vote du conseil d'administration) ou le régime adopté des résultats.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				TOTAL (=RAR + Vote)
		Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	
011	Charges à caractère général (3)	103 229,00	0,00	124 854,31	124 854,31	124 854,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	204 500,00	0,00	201 350,00	201 350,00	201 350,00
014	Atténuations de produits	7 800,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante (seur 6598) (3)	38 990,00	0,00	27 748,00	27 748,00	27 748,00
6568	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		354 519,00	0,00	361 452,31	361 452,31	361 452,31
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépenses (seur 6598) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses nettes de fonctionnement		354 519,00	0,00	361 452,31	361 452,31	361 452,31

023	Virement à la section d'investissement (4)	94 500,00		59 846,50	59 846,50	59 846,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		114 500,00		81 846,50	81 846,50	81 846,50
TOTAL		469 019,00	0,00	443 298,81	443 298,81	443 298,81

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

- (1) Voir état 18 pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) DF 022 = 01 021 ; 01 040 = RF 042 ; DF 043 = RF 043
- (5) Les comptes 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a voté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses d'ordre dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II					
TOTAL									
011	Charges à caractère général (3)	449 019,00	0,00	0,00	443 298,81	443 298,81	0,00	443 298,81	443 298,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	103 229,00	0,00	0,00	124 854,31	124 854,31	0,00	124 854,31	124 854,31
014	Atténuations de produits	204 500,00	0,00	0,00	201 350,00	201 350,00	0,00	201 350,00	201 350,00
016	APA	7 800,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante (seur 6598) (3)	38 990,00	0,00	0,00	27 748,00	27 748,00	0,00	27 748,00	27 748,00
6568	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		354 519,00	0,00	0,00	361 452,31	361 452,31	0,00	361 452,31	361 452,31
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépenses (seur 6598) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AE)								
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses nettes		354 519,00	0,00	0,00	361 452,31	361 452,31	0,00	361 452,31	361 452,31
023	Virement à la section d'investissement	94 500,00		0,00	59 846,50	59 846,50	0,00	59 846,50	59 846,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 000,00		0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		114 500,00		0,00	81 846,50	81 846,50	0,00	81 846,50	81 846,50
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES									443 298,81

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domotie, ventes diverses	16 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	84 500,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
74	Dotation et participations (3)	348 053,00	0,00	273 675,00	273 675,00	273 675,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	14 514,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion courante		483 067,00	0,00	404 675,00	404 675,00	404 675,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		483 067,00	0,00	404 675,00	404 675,00	404 675,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 500,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00
043	Opérations ordre inférieur de section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 500,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00

TOTAL 486 567,00 0,00 421 175,00 421 175,00 421 175,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 22 123,81

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 443 298,81

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	65 346,50

(1) Voir état-IE pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281649	132,83	I	1 900,00	1 900,00	1 900,00
28165	0,00		393,00	393,00	393,00
28168	222,97		300,00	300,00	300,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	114 800,00		87 846,00	87 846,00	87 846,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état-IE pour le contenu du budget précédent.

(3) Budget 195, 198 et 1944.

(4) Exercices antérieurs, les comptes 20, 201, 21, 22 et 23 sont en instance d'être en cas de réduction ou d'annulation de marchés donner lieu à un rattachement.

(5) Voir l'annexe 12.08 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Les comptes 15, 28, 30, 40 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Autres provisions budgétaires ne sont figurées à l'annexe 192 (cf. chapitre 023 et produit des services d'immobilisations).

(8) Cf. détermination du caractère des opérations d'ordre (DF 041 = RF 041).

(9) Les comptes 204 = Subventions d'équipement versées + et au chapitre global regroupent les comptes 204 et 202.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE - DEPENSES

II
D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Y compris RAR)			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	16 500,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1689 non budgétaires)	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	129 383,04	129 383,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	(8)	0,00
018	RSA	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (rapports)	0,00	0,00
29	Dépêchations des immobilisations (4)	0,00	0,00
39	Dépêchation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00
199	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (6)	16 802,52	16 802,52
487	Charges à répo. sur plusieurs exercices	0,00	0,00
49	Dépêchation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00
59	Dépêchation des comptes financiers (4)	0,00	0,00
	Depenses d'investissement - Total	148 985,56	16 900,00
			163 485,56

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y compris RAR)

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	124 854,31	124 854,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	201 350,00	201 350,00
014	Aténuations de produits	7 500,00	7 500,00
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	27 748,00	27 748,00
6586	Frais fonctionnement des groupes déduits	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	22 000,00	22 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	59 846,50	59 846,50
	Dépenses de fonctionnement - Total	361 452,31	87 846,50
			449 298,81

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

449 298,81

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	TOTAL	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1		Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II	I	II	
018	RSA	199 333,00	0,00	10 082,26	143 308,20	143 308,20	103 924,16
13	Subventions d'investissement (hors 139)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 483,00
1311	Subv. zonal. Etat et dépt. rattachés	5 000,00	0,00	0,00	41 483,00	41 483,00	41 483,00
1312	Subv. zonal. Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. zonal. FEDER	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 000,00	0,00	10 082,26	41 483,20	41 483,20	41 483,00
10	Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1689)	22 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10232	FCTVA	22 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
138	Subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1648, 165 et 169)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	22 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	17 348,00	0,00	10 082,26	0,00	0,00	10 082,26
021	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	44 838,00	0,00	10 082,26	0,00	0,00	11 483,00
040	Virement de la section de fonctionnement	59 846,50	0,00	0,00	59 846,50	59 846,50	59 846,50
2091	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
2091	Frais d'études	8 218,54	0,00	0,00	158,40	158,40	158,40
2091	Autres grds. Bailments et Installat*	1 941,10	0,00	0,00	1 948,60	1 948,60	1 948,60
2095	Loyers, loquels, autres loyers	9 800,00	0,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
209129	Autres aménagements de terrain	1 500,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
209129	Autres matériels de transport	6 153,11	0,00	0,00	5 900,00	5 900,00	5 900,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations codées semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
LIBELLE : Site internet Destination Sud Berry
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a		b	b
DEPENSES		3 916,96	9 083,04	1 300,00	1 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 916,96	9 083,04	1 300,00	1 300,00
2051	Concessions, droits similaires	3 916,96	9 083,04	1 300,00	1 300,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c		d	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-9 383,04

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réalisées en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Seul 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V-85).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		BALANCE GENERALE - RECETTES		II	
				D2	

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)					
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL		
10	Dons, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement (reques) (3)	0,00	41 483,00	0,00	41 483,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1888 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (3)	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
29	Dépreciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	10 082,86	0,00	10 082,86
48f	Charges à rep. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement	0,00	59 846,50	0,00	59 846,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total					153 392,16
					71 545,66
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					3 280,50
					+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT					6 803,90
					+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					163 485,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL		
013	Attributions de charges (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variatif des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	34 000,00	0,00	34 000,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dons et participations (9)	77 000,00	0,00	77 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (9)	273 675,00	0,00	273 675,00	0,00
76	Produits financiers	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
77	Produits spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (9)	0,00	16 500,00	16 500,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total					404 675,00
					16 500,00
					421 175,00

III - VOTE DU BUDGET		SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		III	
				A2.3	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202302
LIBELLE : Canal de Berry - pannesux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES					
Chap. / art. (2)	Libelle	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée
		a	b	c	d
20	DEPENSES	1 291,20	0,00	0,00	0,00
204	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 291,20	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 291,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libelle	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée
		c	d	e	f
13	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 135)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (e + f) (5)

0,00

- (1) Ouvre une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en notation réelle en cas de inclusion ou d'annulation de mandats devant être reversés.
(4) Sauf 165, 166 et 164d.
(5) Inclure le signe alphabétique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre généralisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202301
LIBELLE : AP/CP Création itinéraires de randonnée
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		0,00 a	0,00	120 000,00 b	120 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		0,00 c	0,00	41 483,00 d	41 483,00
13	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	0,00	41 483,00	41 483,00
131	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136)	0,00	0,00	41 483,00	41 483,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	41 483,00	41 483,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-78 537,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats concernant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16448.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		22 123,81
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		443 298,81
			-

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation initiale au profit d'un service public coté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202103
LIBELLE : Étude touristique mutualisation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	DEPENSES			
		Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a		b	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 520,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 520,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

Chapitres	Pour mémoire, budget précédent (1)	DEPENSES				TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP hors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Frais de Faisabilité	
		I	II	III	IV	III + IV
018	RSA	159 330,00	20 178,05	143 309,50	143 309,50	163 487,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	1 900,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	132 000,00	8 085,04	121 300,00	121 300,00	129 385,04
	Total des dépenses d'équipement (3)	138 000,00	8 085,04	122 300,00	122 300,00	130 385,04
10	Dons, bons d'achat et ristournes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1685 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cap de saison : affectation (BA-Objet)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Dépenses imprévues (dans la cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières (d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Charges d'opération pour compte de tiers (4)	17 830,00	12 083,02	4 500,50	4 500,50	18 602,52
	Total des dépenses réelles	115 830,00	20 178,05	126 800,50	126 800,50	146 987,56
040	Opérations autres than, autre secteur (5) (6)	3 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	3 500,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00
						0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté au antécipé (8) 0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
13	Subventions d'équipement versées (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde = (c + d) - (a + b) (5)				0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22, et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats concerné par le financement.

(4) Sauf 165, 166 et 1648.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102
LIBELLE : Véloroute St Jacques
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a			b
DEPENSES		10 760,03	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 760,03	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 760,03	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c			d
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 419,29	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 1318)	4 419,29	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	4 419,29	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes nées en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Coeur de France - 04 CDC Coeur de France - Tourisme - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, Budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, déduction faite de la part de la RAR N-1	Pour information, déduction faite de la part de la RAR N-1	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (II + I + II)
		I	II					III = I + II
								163 485,56

- (1) Voir annexe 13 pour le contenu du budget précédent.
(2) L'âge des AP nouvelles ou sur solde fin de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations ou nouvelles mais également les AP modifiées, un stock d'AP existant.
(3) Voir l'annexe 14-A-1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'annexe 14-B-90 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. déduction ou charge des opérations liées (D1, D10 et D11).
(6) Cf. déduction ou charge des opérations liées (D1, D10 et D11).
(7) Le vote d'adoption prévoit un montant global de financement globalisé. L'incidence en cas de report des opérations prévues (hors vote de compte administratif ou le reversement anticipé).
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

01 CDC Coeur de France - 04 CDC Coeur de France - Tourlame - BP - 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						III
III – VOTE DU BUDGET						A
RECETTES						III
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RDG N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RDG N-1 + Vote)	III
		I		II	III = I + II	A
018	RSA	159 338,00	10 682,66	143 399,50	143 399,50	153 302,16
13	Subvention d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1649, 165, 166 et 1688 non budgétaires)	5 000,00	0,00	41 483,00	41 483,00	41 483,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 000,00	0,00	41 483,00	41 483,00	41 483,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1099)	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
138	Autres subventions invest. non traitées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1649, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cycle de liaison - affectation (RA, Agie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (2)	11 833,00	10 052,06	0,00	10 052,06	11 833,00
	Total des recettes réelles	44 833,00	10 682,66	61 483,00	61 483,00	71 846,66
029	Venants de la section de fonctionnement	94 500,00	59 846,50	22 000,00	22 000,00	94 500,00
040	Opérations ordre finanç. entre sections (3) (4) (6)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	114 500,00	59 846,50	22 000,00	22 000,00	114 500,00
	R001 Solde d'exécution positif/rapports ou antérieurs (7)					3 249,60
	Affectations au compte 1043 (8)					8 003,90

III – VOTE DU BUDGET						III		
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT						A2.1		
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement								
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202102	Vallée de St Jacques		10 760,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202103	Etude touristique mutualisation		2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202301	AP/CFP Création itinéraires de randonnée		0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
202302	Canal de Berry - panneaux		1 291,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202401	Site Informat Destination Sud Berry		3 919,96	8 093,04	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00
TOTAL			18 489,19	8 093,04	121 300,00	121 300,00	0,00	121 300,00

(1) Comme à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

01 CDC Coeur de France - 04 CDC Coeur de France - Tourisme - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (I)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	183 483,98

(1) Voir état de pour le contenu de budget précédent.

(2) Voir état de pour le contenu de budget précédent.

(3) Définition de chapitre des opérations d'équipement (RFR 040 - C.F. 040)

(4) Les comptes 15, 30, 40 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre à la condition à être affectés à des opérations budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 224 - produit des opérations d'immobilisations 1).

(6) Définition de chapitre des opérations d'équipement (RFR 040 - C.F. 040)

(7) Le total transaction reporté est le résultat cumulé de l'exécution précédente que le budget d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrivez en cas de reprise des résultats de l'exécution précédente (après vote du conseil administratif ou la reprise en compte des

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'attribution de budget. Ce montant ne fait donc pas figure d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement - voiries » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 224.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap./ art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Pour l'information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour l'information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
018	159 328,00	20 178,06	0,00	143 309,50	143 309,50	0,00	143 309,50	163 488,06
TOTAL	159 328,00	20 178,06	0,00	143 309,50	143 309,50	0,00	143 309,50	163 488,06
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	8 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2194d	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2195	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des opérations d'équipement (4)	132 000,00	8 093,04	0,00	121 300,00	121 300,00	0,00	121 300,00	139 393,04
TOTAL des dépenses d'équipement	138 000,00	8 093,04	0,00	122 300,00	122 300,00	0,00	122 300,00	140 386,04
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap./ art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Pour l'information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour l'information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
45...	17 838,00	12 093,02	0,00	4 509,50	4 509,50	0,00	4 509,50	16 602,52
4581202205	17 838,00	0,00	0,00	4 509,50	4 509,50	0,00	4 509,50	4 509,50
458120220502205	0,00	12 093,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 093,02
45812101	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses réelles	17 838,00	12 093,02	0,00	4 509,50	4 509,50	0,00	4 509,50	16 602,52
040	3 500,00	20 178,06	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	148 678,06
13911	446,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	441,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13917/3	2 611,86	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 438,83
13917/8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses d'ordre	3 500,00	20 178,06	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	148 678,06

(1) Dénomination des actions programmées au titre de l'exercice.
 (2) Pour mémoire, budget précédent.
 (3) Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire.
 (4) Total des opérations d'équipement.
 (5) Total des dépenses réelles.
 (6) Total des dépenses d'ordre.
 (7) Total des dépenses financières.
 (8) Total des dépenses d'équipement.
 (9) Total des dépenses financières.
 (10) Total des dépenses financières.

Budget primitif - 2025 - BUDGET ANNEXE TOURISME

V-ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Présenté par le président du Conseil communautaire,
 A Saint-Amand-Montrond, le *mercredi 9 Avril 2025*
 Le Président du Conseil communautaire

Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés 38

VOTES :

Pour : 38

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : *mercredi 26 mars 2025*



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session ordinaire
 A Saint-Amand-Montrond, le *mercredi 9 Avril 2025*

Les membres du Conseil communautaire,

Daniel BÔNE		Yann CADIER	
Emmanuel RIOTTE		Alain ANDRIAU	
Clarisse DULUC		Françoise GONNET	Pouvoir Florence COMBES
Pascal AUPY		Jacqueline CHAMPION	
Geoffroy CANTAT		Francis BLONDIEAU	Pouvoir Isabelle CHAPUT
Pascal COLLIN		Florence COMBES	
Philippe AUZON		Isabelle CHAPUT	
Didier DEVASSINE	Pouvoir Philippe NARAG	Raphaël FOSSET	Pouvoir Emmanuel RIOTTE
Pascal AUGENDRE		Sophie CUINIÈRES	
Serge AUDONNET		Lionel DELHOMME	
Olivier PARILLAUD		Malika LACH-HAB	Pouvoir Noura ANGLADE
Roger DAGHER		Noura ANGLADE	
Colette PY		Philippe MARME	
Patrick BIGOT		Sandrine KOSTADINOV	Pouvoir Geoffroy CANTAT
Édith MICHELIC		Marie BLASQUEZ	
Philippe PERRICHON		Yves PURET	
Michelle RIVET		Sylvie OLIVIER	
Marie-Claude JULIEN		Gérard MARTEAU	
Franck DAUMIN		Charles ADOLPH	

Certifié exécutoire par le Président du Conseil communautaire, compte tenu de la transmission en Préfecture le
 et de la publication le **11 AVR. 2025**

A Saint-Amand-Montrond, le

Daniel BÔNE

11 AVR. 2025





NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS 2025

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 9 avril 2025)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation **brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **990 communautés de communes françaises** au 1^{er} janvier 2024.

Nature juridique	Au 01/01/2014	Au 01/01/2024
Métropole de Lyon	0	1
Métropole	1	21
CU	15	14
CA	222	229
CC	1903	990
Total	2145	1 255
Nb de communes regroupées	36615	34 931
Population rassemblée (en millions d'habitants)	62.6	68,9

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250409-99_2025_047-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

En 2024, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	203	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	431	43%
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	39	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	990	

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2024 / Insee, RP population totale en vigueur en 2024 – (millésimée en 2021)

La population moyenne des communautés de communes en 2024 est de **21 990**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France au 1^{er} janvier 2025 est de **18 691** habitants.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	21990	21	19 274	2	3 985	129	105 771

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2024

La population réelle 2024 était de **18 585 habitants**, référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques>), la communauté de communes Cœur de France recensait 18 224 habitants en 2020. Un peu moins de 2 908 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 065 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 1 553 sont composés d'un couple avec enfants. Sur 1 120 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 362 sont scolarisés. Sur 9 065 ménages, 3 776 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 076 familles, 3 123 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Les dernières données de l'INSEE publiées le 11 février 2025 mentionnent :

- 11 638 résidences principales (dont 1 695 logements vacants)
- 77,8% résidences principales
- 63,8% propriétaires

Sur 10 051 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 72.9 % sont actifs. Les quelques 7 116 emplois dans la zone relèvent à 41.3 % de l'administration publique. On dénombre 1 165 demandeurs d'emploi soit 15.9 %, les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA. Pour 300 décès annuels, on compte environ 150 naissances. On compte 9 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 793 ménages fiscaux (soit 17073 personnes) dont environ 43.3 % sont imposés.

En 2021, d'un point de vue économique, on dénombrait un peu plus de 633 établissements actifs employeurs sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 19 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 755 salariés, 2 334 relèvent de l'administration publique, 1 046 de l'industrie et 1967 du commerce et des services.

Une centaine d'entreprises sont créées chaque année sur le territoire des 19 communes, essentiellement des entreprises individuelles (153 en 2022 dont 122 individuelles, 128 en 2021, 115 en 2019).

Libellé	Unités légales	Industrie	Construction	Commerce	Communication	Finances	Immobilier	Autre dont public
CC Cœur de France	984	10.1%	13.8%	33.1%	1.7%	3.5%	5%	32.9%

Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2020

Au 1^{er} janvier 2024, le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 150 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891^{ème} rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	200036135	CC Cœur de France	984	12,5
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8

Source
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Nb d'établissements actifs employeurs au 31/12/2021

696	242700607	CC du Pays du Neubourg	642
697	200070316	CC Entre Arroux, Loire et Somme	641
698	242900744	CC Poher communauté	640
699	243200417	CC de la Tenarèze	640
700	248500191	CC de l'Île de Noirmoutier	640
701	200018083	CC de Desvres-Samer	639
702	200072023	CC Cœur de Charente	638
703	200067288	CC du Béarn des Gaves	635
704	243800935	CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	635
705	245400171	CC Moselle et Madon	635
706	200036135	CC Cœur de France	633
707	245300389	CC du Bocage Mayennais	633
708	246000566	CC du Plateau Picard	631
709	200069458	CC des Vallées d'Auge et du Merlerault	630
710	200072635	CC Pyrénées Haut Garonnaises	630
711	243801073	CC de Bièvre Est	630
712	245700133	CC du District Urbain de Faulquemont	629
713	200033827	CC de Fium'Orbu Castellu	625
714	244301016	CC des Sucs	625
715	240800821	CC Ardenne, Rives de Meuse	624
716	249100157	CC des Deux Vallées	622

Cœur de France occupe le 706^{ème} rang sur 1250

A noter, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL). La base prévisionnelle pour 2024 est de 5 805 000 € (pour mémoire COVID en 2020 et 2021).

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 288 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	828	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dettes

Le capital restant dû consolidé du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 8 442 032 € au 1^{er} janvier 2024 à **7 636 841 € au 1^{er} janvier 2025**.

La durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de la dette, appelée capacité de désendettement (CDD), est le rapport entre le stock de la dette et l'épargne brute¹ (EB). Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de l'EPCI. La CDD est de 4 années² ce qui correspond à la moyenne pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités de France (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2024	Dotation d'intercommunalité 2024	DGF 2024
CA BOURGES PLUS	9 164 294 €	1 909 513 €	11 073 807 €
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 639 664 €	509 973 €	3 149 637 €
CC CŒUR DE FRANCE	1 095 024 €	223 038 €	1 318 062 €
CC TERRES DU HAUT BERRY	434 952 €	516 106 €	951 058 €
CC DE LA SEPTAINE	86 864 €	684 706 €	771 570 €
CC FERCHER	544 461 €	215 254 €	759 715 €
CC SAULDRE ET SOLOGNE	476 445 €	203 336 €	679 781 €
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	352 677 €	202 828 €	555 505 €
CC BERRY GRAND SUD	191 747 €	321 600 €	513 347 €
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	275 017 €	106 438 €	381 455 €
CC ARNON BOISCHAUT CHER	221 127 €	154 191 €	375 318 €
CC DU DUNOIS	103 070 €	207 088 €	310 158 €
CC CŒUR DE BERRY	120 795 €	146 542 €	267 337 €
CC DU PAYS DE NERONDES	42 114 €	159 611 €	201 725 €
CC DES TROIS PROVINCES	85 592 €	93 304 €	178 896 €
CC BERRY LOIRE VAUVISE	50 505 €	74 118 €	124 623 €

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, quelques 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agents territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 19 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 1 pour 1000 habitants.

Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaître un besoin en compétences systèmes d'information et de communication, en matière juridique et technique dont l'urbanisme/habitat.

¹ L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion amputée des charges d'intérêt annuel. L'épargne nette correspond à l'épargne brute réduite du remboursement de l'annuité en capital

² RRF-DRF en 2023 : 8 601 834 € - 7 065 518 € = 1 536 316 €

Cette augmentation de l'effectif est cependant contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif qui n'avait pas été identifié comme étant prioritaire lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023 et devenu un enjeu au moment du projet d'acquisition des locaux situés rue Henri Barbusse à Saint-Amand-Montrond (périmètre ORT) formalisé lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2023.

2. Priorités du budget 2025

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la santé, l'économie et le tourisme. Le projet de territoire a identifié cinq domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022 portera ses effets dans un temps long. En 2023, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en est de même en 2024 modulo le 1% santé voté au Conseil du 13 décembre 2023. Le tableau ci-dessous présente le détail des versements des attributions de compensation (AC) par commune dès 2024.

Communes	Montant versé en 2023	1% santé	Montant définitif pour 2024 après déduction du 1% santé
Arpheuilles	8 920 €	89 €	8 831 €
Bessais-le-Fromental	23 183 €	232 €	22 951 €
Bouzais	26 837 €	268 €	26 569 €
Bruère-Allichamps	123 906 €	1 239 €	122 667 €
La Celle	7 816 €	78 €	7 738 €
Charenton-du-Cher	50 961 €	510 €	50 451 €
Colombiers	25 941 €	259 €	25 682 €
Coust	8 926 €	89 €	8 837 €
Drevant	27 395 €	274 €	27 121 €
Farges-Allichamps	97 179 €	972 €	96 207 €
La Groutte	2 544 €	25 €	2 519 €
Marçais	6 702 €	67 €	6 635 €
Meillant	17 767 €	178 €	17 589 €
Nozières	63 557 €	636 €	62 921 €
Orcenais	39 198 €	392 €	38 806 €
Orval	622 051 €	6 221 €	615 830 €
Saint-Amand-Montrond	2 612 989 €	26 130 €	2 586 859 €
Saint-Pierre-les-Étieux	39 177 €	392 €	38 785 €
Vernais	3 528 €	35 €	3 493 €
Cumul	3 808 577 €	38 086 €	3 770 491 €

2.2 Les limites de l'emprunt

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.

En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2025

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 387 055 €

En dépense

<u>Chapitre 011</u>	Dépenses à caractère général : 471 876 €
<u>Chapitre 012</u>	Charges de personnel : 1 045 206 €
<u>Chapitre 014</u>	Atténuation de produits (dont AC) : 3 840 005 €
<u>Chapitre 65</u>	Autres charges de gestion courante : 1 689 866 €
<u>Chapitre 66</u>	Intérêts de la dette : 178 900 €

Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes :

- CFI : 126 256 €
- Assainissement : 0 €
- Tourisme : 260 000 €
- Zone d'activité : 0 €

En recette

<u>Chapitre 70</u>	Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population (+ personnel des budgets annexes) : 328 360 €
<u>Chapitre 73</u>	Impôts et taxes : 2 136 060 €
<u>Chapitre 731</u>	Impositions directes : 3 999 725 €
<u>Chapitre 74</u>	Dotations et participations : 1 795 138 €
<u>Chapitre 75</u>	Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 180 030 €

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 6 416 930 €

En dépense, les principaux projets de l'année 2025 sont listés dans le plan pluriannuel d'investissement en annexe du présent document. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 561 202 € permet de couvrir (très largement) l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2025 à 818 300 €.

3.2 Budgets annexes 2025

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 129 167 €

La section d'investissement s'équilibre à 82 208 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 126 256 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 701 398 €

La section d'investissement s'équilibre à 5 290 325 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 443 298 €

La section d'investissement s'équilibre à 163 485 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 260 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 215 316 €

La section d'investissement s'équilibre à 329 291 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées" en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de St Amand tranche 3 et Orval tranche 2 (80 000 €)
- Passage au tout LED pour Arpheuilles, La Groutte, Marçais, Meillant, Orcenais, Bessais-le-Fromental, Bouzais, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Coust, Saint-Pierre-les-Étieux, Orval et Colombiers (220 000 €)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (150 000 euros)

Santé

- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (55 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (325 922 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (480 493 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (600 000 euros)
- Saint-Amand-Montrond – projet « Cambour » (750 000 euros)
- Saint-Amand-Montrond – nouveau siège rue Barbusse (574 270 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (1 766 734 euros)
- Création d'un réseau de collecte des eaux usées à Bruère et extension de la station d'épuration de la Celle (1 500 000 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (100 000 euros)
- Bruère-Allichamps et La Celle – maîtrise d'œuvre pour les réseaux et la nouvelle station d'épuration (70 000 €)

Tourisme

- Création d'itinéraires de randonnées (120 000 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2025

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (9 177 055 €) - les charges réelles de fonctionnement (7 225 853 €). Elle s'élève à **1 951 202 €**

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à **1 132 902 €**

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain a été acheté en 2023 pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry sur l'emplacement situé à « La Ragotte », acquis en 2022. La gestion de l'aire et des terrains familiaux seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 591 081 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public a fait l'objet d'un marché public en 2023. Cette mise en concurrence s'est soldée par la reprise du gestionnaire existant à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de cinq ans.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).

Au 1^{er} janvier 2025, la capacité de désendettement est de $7\,636\,841 / 1\,932\,902 = 4$ ans

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1^{er} janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

Dans un objectif de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle, l'article 55 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 a poursuivi l'allègement des impôts de production, initié en 2021, en prévoyant la suppression de la CVAE en deux temps : une diminution du taux de moitié en 2023 (ramenant le taux maximal de 0,75 % à 0,375 %) avant une suppression totale en 2024.

Cependant, dans un souci d'équilibre entre la maîtrise de la situation des finances publiques et la poursuite de la réduction des impôts de production, l'article 79 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit que la suppression de la CVAE sera échelonnée sur quatre années. Le taux d'imposition maximal à la CVAE est porté à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026 et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	1 091 551 €
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal a consisté à augmenter, en début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	1 260 294 €
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5,47	5 340 119 €	292 550 €

Recettes constatées en 2024, taux inchangés :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	22 054 718 €	1 433 556 €
TFNB	9,7	1 342 711 €	130 242 €
TH Add.	5,64	2 429 126 €	137 002 €
CFE	29,95	5 805 323 €	1 738 694 €

8. Principaux ratios connus (à partir des derniers chiffres 2024)

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 585** habitants.

- 8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- 8.2 Ratio 2 – Produit des impositions directes / population
- 8.3 Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population
- 8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population
- 8.5 Ratio 5 – Dette / population
- 8.6 Ratio 6 – DGF / population
- 8.7 Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF
- 8.8 Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant / RRF
- 8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement / RRF
- 8.9 Ratio 11 – Dette / RRF

Donnée	2020	2021	2022	2023	2024
Population	18706	18793	18 779	18 708	18 585
Dépenses réelles de fonctionnement - DRF	2 955 307 €	2 571 507 €	6 571 480 €	7 065 518 €	7 225 853 €
Produit des impositions directes	2 915 230 €	3 077 531 €	5 841 463 €	3 873 414 €	4 017 097 €
Recettes réelles de fonctionnement - RRF	3 752 936 €	4 186 942 €	8 134 644 €	8 601 834 €	9 177 055 €
Dépenses brutes d'équipement	2 037 861 €	2 340 193 €	1 913 032 €	728 997 €	670 736 €
Dette - capital restant dû au 31/12	11 121 699 €	10 171 131 €	9 279 445 €	8 442 032 €	7 636 841 €
DGF	139 500 €	153 724 €	1 283 320 €	1 348 952 €	1 318 062 €
Dépenses de personnel	692 125 €	679 631 €	704 885 €	859 034 €	904 608 €
Marge d'autofinancement brute : RRF-DRF	797 629 €	1 615 435 €	1 563 163 €	1 536 316 €	1 951 202 €
Ratio	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	157	136	349	380	388
Produit des impositions directes / population	155	163	311	208	214
Recettes réelles de fonctionnement / population	200	222	433	462	493
Dépenses brutes d'équipement / population	108	124	101	39	36
Dette / population	594	541	494	454	407
DGF / population	7	8	68	72	70
Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%	12%	13%
Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%	18%	23%
Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%	8%	7%
Dette / RRF	296%	243%	114%	98%	83%

Le potentiel fiscal par habitant de l'EPCI en 2024 est de 334 €, il se rapproche du potentiel fiscal moyen de la catégorie qui est de 346 € par habitant. (source DGCL, bureau des concours financiers de l'Etat).

Le potentiel fiscal est calculé à partir de deux composantes :

- les produits potentiels mesurés en appliquant les taux moyens nationaux d'imposition aux bases fiscales. Ces produits concernent uniquement les impôts pour lesquels les taux sont fixés par l'EPCI. Ainsi, on calcule les recettes qu'obtiendrait l'EPCI s'il appliquait aux habitants et entreprises de son territoire les taux moyens.
- les produits réels. Ce sont les recettes effectives concernant les impôts dont le taux est fixé par l'État.

Plus la base fiscale est importante, plus l'EPCI a la capacité de percevoir des ressources, à pression fiscale égale.

A titre d'exemple, l'ensemble intercommunal se situe au 244^{ème} rang pouvant prétendre au FPIC. Le dernier ensemble intercommunal éligible en métropole se situe au 745^{ème} rang.

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022, le CIF 2022 était de 0.3895. Compte tenu de la hausse récente des valeurs locatives, le CIF est « redescendu » à 0.25 en 2023 puis à **0.15 en 2024**.

En synthèse pour 2025

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, reste faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. La réorganisation conduite en 2024 tend à muscler les effectifs dans un organigramme rénové.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Les projets les plus importants recueillent un consensus des élus, en précisant que les investissements dits « productifs » ne sont pas une charge pour l'EPCI, les loyers couvrent l'emprunt.

Le taux d'endettement se rapproche de la moyenne nationale. Il faudrait 4 ans à l'EPCI pour se désendetter complètement (budget principal).

Le niveau d'imposition est correct, l'engagement en début de mandat de ne plus augmenter l'impôt est tenu. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent petit à petit sans atteindre encore le niveau d'avant COVID.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3^{ème} position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708	18 691

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
en nombre d'habitants

Budget primitif 2025 - budget annexe Gestion du Tourisme

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - 01 CDC Cœur de France - 2025

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Budget primitif
011	Charges à caractère général	124 854,31 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	201 350,00 €
014	Atténuations de produits	7 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	27 748,00 €
042	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	22 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	59 846,50 €
	TOTAL DEPENSES	443 298,81 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Budget primitif
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	34 000,00 €
731	Impositions directes	77 000,00 €
74	Dotations et participations	273 675,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
042	Dotations aux amortissements des subventions	16 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 123,81 €
	TOTAL RECETTES	443 298,81 €

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette - 01 CDC Cœur de France - 2025

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Budget primitif
040	Amortissement des Subventions d'investissement reçues	16 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 383,04 €
21	Immobilisations corporelles	121 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	16 602,52 €
	TOTAL DEPENSES	163 485,56 €

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Budget primitif
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 803,90 €
13	Subventions d'investissement reçues	41 463,00 €
040	Amortissements des immobilisations	22 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	10 082,66 €
021	Virement de la section de fonctionnement	59 846,50 €
001	Excédent d'investissement reporté	3 289,50 €
	TOTAL RECETTES	163 485,56 €

Total des dépenses

606 784,37 €

Total des recettes

606 784,37 €

Détail des dépenses d'investissement

Téléphonie	1 000,00 €
Création du site internet "Destination Sud Berry" (pour compte de tiers)	16 602,52 €
Site internet "Destination Sud Berry" (part cdf)	9 383,04 €
AP/CP création itinéraires de randonnées	120 000,00 €
cumul	146 985,56 €

14/03/2025